

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 12 (1867)  
**Heft:** 15

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Or nous ne pouvons comprendre pourquoi le yatagan serait plus utile aux carabiniers qu'aux compagnies du centre qui, d'après notre tactique, sont surtout destinées à faire usage de l'arme blanche. Nous sommes éloignés d'envier aux carabiniers cet avantage, mais nous croyons que s'il doit exister une différence entre l'armement des carabiniers et celui du reste de l'infanterie, il serait juste, puisque l'on donne aux carabiniers la meilleure arme à feu, de donner aux fantassins la meilleure arme blanche.

5° Si l'on donnait à la troupe le choix entre la baïonnette et le yatagan, certainement elle donnerait la préférence au dernier. Outre les avis que nous avons recueillis auprès de la troupe elle-même, nous croyons pouvoir affirmer que les chasseurs impériaux, les zouaves, les chasseurs de Vincennes ainsi que nos carabiniers qui déjà possèdent le yatagan, y tiennent beaucoup et ne voudraient y renoncer à aucun prix.

Nous avons appris que le yatagan de Buchholz vous a déjà été présenté, mais que vous ne l'avez pas trouvé conforme à son but; nous n'avons pas le droit de vous en conseiller un nouvel examen, mais nous vous soumettons l'idée d'une mise au concours. Le choix d'un modèle de yatagan convenable, question purement mécanique, demandant beaucoup moins de temps que celle du chargement par la culasse, ne nécessiterait qu'un court délai.

Nous terminons en vous priant respectueusement d'adopter pour les nouvelles armes à feu de toutes les troupes à pied un yatagan approprié à son but et pouvant servir de sabre.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 30 juin 1867.

Au nom de la société des sous-officiers :

*Le Président,*

(Signé) J. AMMANN, serg.-major.

*Le Secrétaire,*

(Signé) F. BALMER, serg.-major.

Au nom de la société des officiers  
de la ville de Berne :

*Le Vice-Président,*

(Signé) J.-J. HUNZICKER, capitaine.

*Le Secrétaire,*

(Signé) H. BRUNNER, lieut. d'état-major.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE MILITAIRE DU TERRITOIRE ACTUEL DE LA BELGIQUE, par *Emile Verstraete*.  
2<sup>e</sup> édition. Bruxelles. 1865-67. Muquardt, éditeur.

Cet ouvrage, qui paraît en livraisons détachées, aura 5 volumes, à 7 à 8 livraisons par volume. Sa publication a malheureusement commencé par le 3<sup>e</sup> volume, ce qui nuit à la lecture de cet excellent travail.

Rien ne saurait être plus instructif pour nous Suisses — et pour beaucoup d'autres en Europe par le temps qui court — que de rechercher dans l'histoire la manière dont se sont formées les frontières des états neutres actuels, particulièrement de la Belgique. On voit que ces pays étaient fatalement destinés, ou à servir de champ de bataille aux lutteurs étrangers, ou à être jetés dans la mêlée pour des intérêts qui au fond ne les regardaient pas.

La neutralité dont ils jouissent aujourd'hui devient, à cette lumière, un bienfait plus grand encore et qu'on ne saurait entourer de trop de soins.

Sous ce rapport l'histoire militaire de la Belgique est susceptible d'offrir d'utiles leçons. Remercions donc le savant et patient auteur de l'ouvrage que nous annonçons et espérons qu'il mènera son œuvre à bonne fin. Les livraisons que nous avons sous les yeux embrassent la période de 1500 à 1580, et renferment en particulier un chapitre fort intéressant sur la création des armées permanentes.

---

ARTE MILITARE, article de l'*Annuario scientifico*, par l'ingénieur Cesar Cavi, ancien capitaine d'artillerie.

L'article de M. Cavi, tiré à part en une petite brochure, ne doit pas être jugé sur son seul volume. C'est une étude serrée et consciencieuse de l'état actuel de l'art militaire, et surtout du matériel d'artillerie, dans laquelle les publications et les créations les plus récentes sont judicieusement mises à profit. La science profonde de l'auteur, bien servie par ses expériences pratiques comme officier d'artillerie dans les guerres de l'indépendance italienne de 1859 et de 1866, donnent à ce travail une valeur supérieure à celles des travaux ordinaires de ce genre. Les détails techniques n'y absorbent pas la place des vues générales et des principes fondamentaux, quoique ceux-ci n'aient pas encore toute la part qui leur revient de droit.

PS. Avec un vrai chagrin nous apprenons par l'*Italia militare* du 28 mai la mort récente de M. Cavi, à Milan. « Ceux qui l'ont connu, dit ce journal, admireraient ses qualités du cœur et de l'esprit, et déploieront sa mort prématurée (à 35 ans) comme une perte pour le pays. »

---

PROBABILITÉS DU TIR ET APPRÉCIATION DES DISTANCES A LA GUERRE, par E. Adan, capitaine d'état-major, professeur à l'École militaire de Belgique. — Bruxelles 1866. Muquardt, éditeur. Une brochure in-8°.

« La marche des sciences, dit M. le capitaine Adan dans son avant-propos, suit deux voies bien distinctes : dans l'une, en partant de la loi, on déduit les faits ; dans l'autre, au contraire, en partant des faits, on induit la loi. La première constitue la méthode rationnelle, la seconde est la méthode expérimentale ou empirique. En nous plaçant ici au point de vue des mathématiques, nous reconnaitrons que la méthode rationnelle doit conduire à des résultats empreints d'une certitude absolue ou apodictique ; tandis que la méthode expérimentale, procédant par induction et analogie, ne peut fournir qu'une certitude problématique nommée probabilité.

« Des hommes adonnés aux jeux de hasard ont fait naître la théorie des probabilités, qui s'occupa exclusivement pendant longtemps de la recherche du nombre

des chances de gain et de la totalité des chances de gain et de perte. Le rapport du premier nombre au second forme la probabilité favorable au joueur et sert de base au calcul des mises.

« Ce n'est que plus tard que le calcul des probabilités fut appliqué aux sciences d'observation ; Bayes, le premier, indiqua dans les *Transactions philosophiques* (1765), le moyen de déterminer les limites de la probabilité des événements, obtenue d'après les expériences. Quelques années après, La Place publia sa théorie analytique, qui range aujourd'hui les probabilités parmi les véritables sciences.

« Les erreurs des observations sont soumises à une loi, représentée approximativement par une formule que l'on démontre de deux manières différentes : d'abord en admettant le principe des moyennes, ensuite par les probabilités *a posteriori*. Le principe des moyennes et la loi des probabilités des erreurs se complètent mutuellement.

« Nous donnerons prochainement une nouvelle démonstration directe de la même formule ; mais afin de ne pas étendre les développements analytiques, nous l'avons prise pour point de départ de la théorie que nous voulions appliquer au tir des armes à feu, et nous prions le lecteur de nous pardonner cette irrégularité, faite dans le but d'entrer immédiatement en matière. »

Après cela l'auteur aborde son sujet, qu'il traite en connaisseur et au moyen de calculs que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement vu leur enchaînement serré. Le livre traite, en 57 paragraphes, des divers objets suivants :

Probabilité d'une erreur. — Erreur moyenne, précision. — Tir d'une arme. — Propriétés d'un point d'impact moyen. — Coefficients de justesse et de régularité. — Combinaisons des séries d'épreuves. — Probabilités des causes déviatrices. — Correction des coefficients. — Application au tir des canons. — Distance du but en blanc naturel. — Portée la plus probable. — Probabilité de toucher un escadron ou un bataillon. — Probabilité d'atteindre une embrasure. — Probabilité de toucher un cercle. — Grandeurs des écarts possibles à toutes les distances. — Expression de la justesse de tir. — Application au tir des armes portatives. — Hauteurs des hausses et but en blanc naturel. — Défauts des armes en général. — Défauts des armes ordinaires, cible d'épreuve. — Habileté des tireurs. Cibles aux touchés et aux points, circulaires, rectangulaires, elliptiques. — Habileté des tireurs de précision.

Appréciation des distances. — Diastimètre de Romershausen. — Mesurer des distances, du même. — Stadia à tige droite. — Stadia à cylindre compteur (du Puy de Podio). — Stadia triangulaire. — Nautomètre Morel. — Quart de cercle ; vis de pointage. — Partie de hausse interceptée. — Guidon mobile (de Tilly). — Lunette militaire (Romershausen). — Lunette Rospini. — Cornet Porro. — Télémètre Lugeol. — Lunette Rochon. — Lunette Reitz. — Stadia-éclimètre (Van Leemputten). — Pantomètre (Paccecco). — Mesureur (Brander). — Instrument de Martins. — Instrument de Salneuve. — Tube à miroir (Fallon). — Tube à miroirs (Romershausen). — Equerre à miroirs (Lüpken). — Hausse Vandamme. — Instrument Meyer. — Télégoniomètre (Rieffel). — Tachymètre (Delhaye.) —

Stadiomètre (du Puy de Podio). — Procédé de Tilly. — Distance à vue. — Vitesse du son. — Réflexions. — Procédé proposé. — Règle à lunette.

MEMORANDUM ON THE PRUSSIAN ARMY, IN RELATION TO THE CAMPAIGN OF 1866. By lieutenant-colonel *Reilly*, C. B. Royal Horse Artillery. (Mémoire sur l'armée prussienne et sur la campagne de 1866).

Un rapport de ce genre est généralement à apprécier, car personne ne sait voir mieux et plus impartialement que l'officier anglais, quand il veut bien prendre la peine de s'informer de ce qui se passe sur le continent. Le colonel Reilly a été envoyé par son gouvernement à l'état-major prussien, pour suivre la campagne de l'an dernier. Malheureusement pendant qu'il terminait ses préparatifs, survinrent la foudroyante bataille de Sadowa et l'armistice final. Il ne put pas assister à l'action : mais il fit d'autant mieux son enquête immédiatement après la bataille. C'est le résultat de ses observations qui est consigné dans le susdit memorandum. Nous n'avons pas à le transcrire ici, et nous nous bornerons à en citer quelques traits caractéristiques.

Le colonel Reilly discute le canon prussien et s'en montre peu enthousiasmé : il n'a pas répondu dans cette campagne à ce qu'on en attendait depuis la guerre du Danemark. Il voudrait maintenir du fesse de campagne. Tout ce qui tient aux transports se faisait admirablement dans l'armée prussienne, tandis que dans l'autre camp il n'en était pas de même.

Le fusil à aiguille n'a pas été pour grand chose dans le succès le plus marquant, comme cela est prouvé par la statistique des munitions touchées et consommées.

Chaque soldat prussien porte 60 cartouches : chaque bataillon est suivi d'un char de munitions approvisionné à 22 cartouches par homme, ce qui constitue la première réserve de munitions. Des *colonnes de munitions* constituent une seconde réserve à 120 cartouches par homme. Il y a donc en tout 202 cartouches par homme. Cela ne forme pas un grand encombrement d'impedimenta, et suffit complètement aux besoins, puisqu'à la bataille de Sadowa il n'aurait été tiré en tout, d'après le colonel Reilly, qu'une cartouche par homme présent. Un seul régiment, de la division Horn, aurait tiré plus de ses 60 cartouches.

Dans ces données il faut reconnaître toutefois qu'il reste beaucoup de vague, et qu'il faudrait entr'autres s'entendre sur ce qu'on appelle les hommes *présents* ou *engagés* à la bataille.

SOUVENIRS D'UN EX-OFFICIER (1813-1815). — Genève - Paris, librairie Cherbuliez.  
1 vol. in-12.

Digne successeur des soldats du centenaire de Capernaüm, l'auteur de ces charmantes pages obéissait aux ordres sans toujours en demander ou en comprendre le pourquoi. Aussi la stratégie et la tactique occupent-elles peu de place dans son livre. Refaire l'histoire des brillantes campagnes de 1813 à 1815 et nous livrer les secrets des victoires du grand capitaine, tel n'est point d'ailleurs le but que s'est proposé le vétéran du premier Empire : sa seule affaire est de nous raconter sa propre histoire, c'est-à-dire celle de ses impressions personnelles durant ces luttes mémorables, ne prenant dans les grands événements qu'il raconte et aux-

quels il a participé comme acteur que ce qu'il faut pour éclairer sa marche et faire un cadre à son portrait. Ainsi envisagé, le sujet est restreint sans doute à l'individu, mais dans cet atome isolé nous trouvons l'image fidèle et vivante de l'espèce et comme une révélation des dispositions morales de toute l'armée française de cette époque. C'est en cela, nous semble-t-il, que git le véritable intérêt de cet ouvrage qui unit aux solides enseignements résultant d'une analyse consciencieuse et approfondie du cœur humain, l'attrait d'un récit plein d'humour, de vie et de vérité.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

*Berne, le 28 juin 1867.*

Tit. — Le département s'empresse de vous informer en complément à sa circulaire du 20 et n° 2646 concernant le cours pour armuriers qui aura lieu à Zofingue, que les armuriers-recrues doivent recevoir une instruction préparatoire dans leurs cantons, attendu qu'il ne leur sera donné qu'une instruction toute spéciale dans le cours susdit. L'instruction préparatoire doit s'étendre sur les devoirs et attributions du soldat et sa conduite au service en général, les travaux de propreté, le paquetage du sac, le roulage de la capote, et sur la première partie de l'école du soldat y compris la gymnastique.

Les armuriers-recrues des cantons où l'instruction première est centralisée, doivent prendre part à cette instruction durant 10 jours au moins, ceux des cantons où cette centralisation n'existe pas doivent par contre recevoir une instruction d'une durée analogue.

En vous priant de vouloir prendre en considération ces directions nous saisissons l'occasion pour vous assurer de notre parfaite considération.

---

*Berne, le 29 juin 1867.*

Tit. — Le nouveau règlement de service ayant nécessité la révision et le complètement du *règlement sur les attributions et devoirs des divers grades*, le département s'est vu dans le cas de publier une nouvelle édition de ce règlement.

En vous donnant connaissance de cette disposition, le département se permet d'appeler tout particulièrement votre attention sur l'urgence qu'il y a de remettre ce règlement à tous les officiers et sous-officiers de votre contingent et il vous prie de vouloir prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le règlement en question est mis en débit au commissariat fédéral des guerres, au prix de 40 centimes l'exemplaire.

Agréez, tit., etc.

---

*Berne, le 5 juillet 1867.*

Tit. — Le conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 24 juin, la tenue d'une école d'instructeurs pour tous les instructeurs de l'infanterie, commandée par M.